



Vélizy-Villacoublay

Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Tarron, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay, Président du CCAS.

Présents :

Pour les administrateurs élus : Mme Magali Lamir, Mme Michèle Menez, Mme Chrystelle Coffin, Mme Christiane Lasconjarias, M. Pierre-François Brisabois.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, Mme Martine Desrues, Mme Muriel Garat, Mme Marina Lancelle, M. Jean-Marc Chauveau, M. Lucien Legay.

Absent :

M. François Daviau.

Délibération n°2025-01

OBJET : Nouvelle installation du conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les délibérations n° 2020-05-25/01 et n° 2020-05-25/03 en date du 25 mai 2020 procédant, d'une part, à l'élection du Maire, et, d'autre part, à celle des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints au Maire en date du 25 mai 2020,

Pour toute correspondance :

M. le Maire, Président du CCAS • CCAS, Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n°2025-01

VU la délibération n° 2020-06-10/03 du Conseil municipal en date du 10 juin 2020 fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du conseil d'administration du CCAS,
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

VU la nouvelle délibération n°2021-09-29/36 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2021 relative à l'élection des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS,

CONSIDÉRANT le décès, en date du 16 décembre 2024, de Madame Dominique Busigny, conseillère municipale, administrateur du CCAS, issue de la liste des candidats pour le conseil d'administration « Façonnons Vélizy pour l'avenir »,

CONSIDÉRANT que faute de candidat restant sur cette liste, le siège laissé vacant doit être pourvu par un candidat des listes suivantes dans l'ordre du nombre de voix obtenue,

CONSIDÉRANT que le candidat de la liste suivante « Vélizy-Villacoublay 2020 et Vélizy Ecologiste et solidaire » a décliné cette responsabilité,

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre-François Brisabois est le candidat suivant au titre de la liste indépendante,

INSTALLE le conseil d'administration de la façon suivante :

Membres élus

Madame Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au maire aux affaires sociales

Madame Michèle Menez, 3^{ème} adjointe au maire aux seniors

Madame Chrystelle Coffin, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales et au handicap

Madame Christiane Lasconjaris, conseillère municipale

Monsieur Pierre-François Brisabois, conseiller municipal

Monsieur François Daviau, conseiller municipal

PRÉCISE que les administrateurs issus de la société civile, nommés par le maire, restent inchangés :

Madame Michèle Cambron

Monsieur Lucien Legay

Monsieur Jean-Marc Chauveau

Madame Martine Desrues

Madame Muriel Garat

Madame Marina Lancelle.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 4 mars 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr